

DM IIa  
directive 93/42 C E

## Lingettes pour surfaces et instruments

Lingettes nettoyantes et désinfectantes  
Mikrozyd® sensitive sans alcool

- ▶ personnes et les surfaces sensibles à l'alcool : plexiglas, plastiques
- ▶ en sachets ou en pots distributeurs

## Performances :

- virucide
- bactéricide
- levuricide

en sachets distributeurs



- produit d'imprégnation : mikrozyd® sensitive liquid
- résistantes, bien imprégnées, pas de déchirure ni de tortillon, ne laissent pas de traces, ne collent pas, odeur agréable
- biodégradable (OCDE 301D)

## Propriété microbiologiques :

- **bactéricide** : NF EN 16615, SARM
- **levuricide** : NF EN 13624
- **virucide** : NF EN 14476, HBV, HIV, HCV (modèle BVDV), rotavirus, vaccinovirus, polyomavirus, norovirus

## référence

MS2051 Lingettes 20x20 cm, les 50  
MS2052 Lingettes 20x20 cm, les 100

## Prix HT

en pots distributeurs



## référence

MS2054 Lingettes 14x18 cm, le pot de 120  
MS2050 Lingettes 20x20 cm, le pot de 200

## Prix HT

Les performances  
des désinfectants et antiseptiques

## Normes de base

Pour mesurer l'efficacité des désinfectants, des normes de base définissent :

- l'action du désinfectant sur des micro-organismes déterminés, ce qui permet de spécifier le **spectre d'activité** : bactéricide, mycobactéricide, fongicide, virucide, levuricide ou sporicide
- le **temps de contact** nécessaire
- la **température** d'utilisation
- les **conditions d'utilisation** : "en condition de propreté", "en condition de saleté", "en présence d'eau dure", etc.
- la **concentration** du produit

## Normes d'application

En plus de ces bases, des normes d'application, différentes selon le domaine d'activité, précisent les conditions d'application du désinfectant pour un usage donné

Spectre	Phase 1 : normes de base	Phase 2 : normes d'application	
		essais en suspension	essais sur des surfaces
agroalimentaire, industrie, usage domestique, collectivités			
Bactéricide	NF EN 1040	NF EN 1276	NF EN 13697
Levuricide / Fongicide*	NF EN 1275	NF EN 1650	NF EN 13697
Sporicide	NF EN 14347	NF EN 13704	-
vétérinaire			
Bactéricide	NF EN 1040	NF EN 1656	NF EN14349 / NF EN16437
Levuricide / Fongicide*	NF EN 1275	NF EN 1657	NF EN16438
Mycobactéricide	-	NF EN 14204	-
Virucide	-	NF EN 14675	-
médecine humaine			
Bactéricide	NF EN 1040	NF EN 13727	NF EN 14561 / NF EN 16615
Levuricide / Fongicide*	NF EN 1275	NF EN 13624	NF EN 14562 / NF EN 16615
Mycobactéricide	-	NF EN 14348	NF EN 14563
Virucide	-	NF EN 14476	-
autres domaines			
Bactéricide	NF EN 1040	-	NF EN 1499 / NF EN 1500 / NF EN 12791

\* fongicide = action contre les levures ET les moisissures

# schülke →



Lingettes détergentes-désinfectantes à usage unique, sans aldéhyde, ni chlorexidine, ni alcool. Idéales pour les surfaces sensibles et les dispositifs médicaux

## mikrozid® sensitive wipes

### Notre plus

- prêtes à l'emploi, usage unique
- sans alcool
- action rapide et large spectre d'action
- efficace contre HCV, HBV et HIV
- pour les surfaces sensibles à l'alcool

### Domaines d'utilisation

Lingettes désinfectantes prêtes à l'emploi. Liquide d'imprégnation sans alcool, à base d'ammoniums quaternaires.

Désinfection rapide par essuyage des Dispositifs Médicaux et de tous types de surface.

Particulièrement bien adapté pour les surfaces sensibles à l'alcool (par ex. plexiglas et sondes d'échographie).

### Conseils d'utilisation

#### Facile à utiliser:

- Avant la désinfection, s'assurer que toutes les saletés visibles sont retirées
- Essuyer la surface ou le Dispositif Médical à désinfecter avec une mikrozid® sensitive wipes
- Laisser agir sans essuyer
- Ne pas rincer, même sur les surfaces alimentaires
- Bien refermer la boîte après utilisation pour assurer une efficacité d'utilisation de 3 mois

#### Manipulation:

Dévisser le couvercle, tirer la première lingette du rouleau, l'insérer dans l'orifice du couvercle. Revisser le couvercle. Tirer la lingette suivante ou les lingettes suivantes selon les besoins. Elles sont aisément détachables.

### Efficacité microbiologique

Efficacité	Solution	Temps d'action
Bactéries EN16615 - en conditions de saleté	prêtes à l'emploi	1 min
SARM	prêtes à l'emploi	1 min
Levure EN13624 - en conditions de saleté	prêtes à l'emploi	1 min
Levure EN16615 - en conditions de saleté	prêtes à l'emploi	1 min
VHB	prêtes à l'emploi	1 min
VHC	prêtes à l'emploi	1 min
VIH	prêtes à l'emploi	1 min
vaccinia virus	prêtes à l'emploi	1 min
norovirus EN14476	prêtes à l'emploi	15 min
polyomavirus SV 40	prêtes à l'emploi	1 min
rotavirus	prêtes à l'emploi	1 min

CE 0297

# mikrozid<sup>®</sup> sensitive wipes

## Données relatives au produit

Composition :

100 g de solution contiennent : 0,26 g de chlorure de benzyl-C12-18-alkyldiméthylammonium, 0,26 g de chlorure de didécyldiméthylammonium, 0,26 g de chlorure de C12-146 Alkyl-[(éthylphényl)méthyl]diméthylammonium

### Données physico-chimiques

Couleur	incoloré
Densité	env. 1,00 g/cm <sup>3</sup> / 20 °C / de la solution active
pH	6 - 8 / 20 °C / de la solution active
Point d'éclair	Non applicable
Routine FORM	Solution hydro sur textile non-tissé
Viscosité dynamique	Donnée non disponible

mikrozid<sup>®</sup> sensitive wipes est un dispositif médical de classe IIa.  
Marquage CE (organisme certificateur : DQS 0297).  
mikrozid<sup>®</sup> sensitive wipes est fabriqué par Schülke & Mayr GmbH  
(Robert-Koch Str 2 | 22851 Norderstedt | Allemagne)  
Produit biocide déclaré auprès des autorités pour les applications en TP2 et TP4.

## Remarques particulières

Utiliser les DM et les biocides avec précaution.

**Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et la documentation technique relative au produit.**

Le port de gants de protection (par ex. en caoutchouc Butyl) est recommandé.

Conserver la boîte fermée hermétiquement. Protéger du gel, de la chaleur et du rayonnement solaire.

Entreposer à température ambiante.

DLU : 3 mois

## Comment commander

Article	Bon de livraison	N° art.
mikrozid sensitive wipes prem 100 ST SP	6/Carton	70000807
mikrozid sens wipes prem maxi 80 ST SP	6/Carton	70001004
mikrozid sens wipes premium 48 ST SP	16/Carton	165711
mikrozid sensitive wipes prem 50 ST SP	12/Carton	70000806
mikrozid sensitive wipes 120 ST DS	10/Carton	70000810
mikrozid sensitive wipes Jumbo 200 St DS	10/Carton	109184

## Informations environnementales

schülke est une société engagée dans une gestion durable et responsable de nos ressources naturelles, de notre environnement et de notre santé. Notre système de management environnemental lancé en 1996 conditionne toutes nos activités au quotidien, et nos efforts sont régulièrement récompensés par les instances environnementales allemandes et internationales (EMAS, ECO AUDIT et Responsible Care).

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

schülke **mikrozid® sensitive wipes** *No Change Service!*Version  
04.02Date de révision:  
06.02.2019Date de dernière parution: 29.01.2019  
Date de la première version publiée:  
22.10.2012**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : mikrozid® sensitive wipes

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectants et produits biocides généraux

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Tox Info Suisse: 145 (24 h)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

schülke **mikroZid® sensitive wipes** **No Change Service!**

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 29.01.2019
04.02	06.02.2019	Date de la première version publiée: 22.10.2012

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Information supplémentaire : Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Pas de dangers particuliers connus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges**

Nature chimique : Solution hydro sur textile non-tissé

**Composants**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Chlorure de didécyl diméthylammonium	7173-51-5 230-525-2 612-131-00-6 01-2119945987-15-XXXX	Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1B; H314 Aquatic Acute 1; H400; M = 10 Aquatic Chronic 2; H411	0,26
Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium	68424-85-1 270-325-2 - - - 01-2119965180-41-	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Aquatic Acute 1;	0,26

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

schülke **mikrozid® sensitive wipes****No Change Service!**Version  
04.02Date de révision:  
06.02.2019

Date de dernière parution: 29.01.2019

Date de la première version publiée:  
22.10.2012

	XXXX	H400; M = 10 Aquatic Chronic 1; H410; M = 1	
Chlorure d'alkyl(C12-C14)éthylbenzylammonium [ADEBAC (C12-C14)]	85409-23-0 287-090-7 - - - 01-2120771812-51-XXXX	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400; M = 100 Aquatic Chronic 1; H410; M = 1	0,26

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- En cas d'inhalation : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.  
Appeler un médecin.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.  
Boire de l'eau par mesure de précaution.  
Consulter un médecin si nécessaire.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Symptômes : Traiter de façon symptomatique.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Pulvérisateur d'eau  
Mousse

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**mikroZid® sensitive wipes****No Change Service!**Version  
04.02Date de révision:  
06.02.2019

Date de dernière parution: 29.01.2019

Date de la première version publiée:  
22.10.2012

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : aucun

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

voir section 8 + 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de précautions spéciales requises.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil. Température

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**mikrozid® sensitive wipes** *No Change Service!*

Version 04.02 Date de révision: 06.02.2019 Date de dernière parution: 29.01.2019  
 Date de la première version publiée: 22.10.2012

age de stockage recommandée: 15 - 25°C

Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Le produit tombe sous le champ d'application du règlement sur les produits biocides (UE) n°528/2012.  
 Type de produit: 2

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

aucun(e)

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5,7 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,96 mg/m3

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium	Eau douce	0,0009 mg/l
	Eau de mer	0,00009 mg/l
	Sédiment d'eau douce	12,27 mg/kg
	Sédiment marin	13,09 mg/kg
	Sol	7 mg/kg
Chlorure d'alkyl(C12-C14)éthylbenzylammonium [ADEBAC (C12-C14)]	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	0,4 mg/l
	Eau douce	0,0154 mg/l
	Eau de mer	0,0154 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	21 mg/l
	Sédiment d'eau douce	6,81 mg/kg
	Sédiment marin	0,681 mg/kg

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuelle**

Protection des mains Directive : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**mikrozid® sensitive wipes** *No Change Service!*

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 29.01.2019
04.02	06.02.2019	Date de la première version publiée: 22.10.2012

Remarques : Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.

Mesures de protection : Éviter le contact avec les yeux.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect : Solution hydro sur textile non-tissé

Couleur : incolore

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : non déterminé

pH : 6 - 8 (20 °C)  
de la solution active

Point de fusion/point de congélation : env. 0 °C  
de la solution active

Température de décomposition : Non applicable

Point/intervalle d'ébullition : env. 100 °C  
de la solution active

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : non déterminé

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable  
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Non applicable

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur : Non applicable

Densité relative : env. 1,00 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)  
de la solution active

Solubilité(s)

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

schülke **mikrozid® sensitive wipes** *No Change Service!*

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 29.01.2019
04.02	06.02.2019	Date de la première version publiée: 22.10.2012

Hydrosolubilité	:	dans toutes les proportions (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	Non applicable
Viscosité	:	
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible

**9.2 Autres informations**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Ce produit est chimiquement stable.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Aucune raisonnablement prévisible.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Aucune raisonnablement prévisible.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucune raisonnablement prévisible.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Produit:**Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 10.000 mg/kg  
Remarques: de la solution activeToxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 50 mg/l  
Remarques: de la solution active

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**mikrozyd® sensitive wipes****No Change Service!**Version  
04.02Date de révision:  
06.02.2019

Date de dernière parution: 29.01.2019

Date de la première version publiée:

22.10.2012

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 15.000 mg/kg  
Remarques: de la solution active

**Composants:****Chlorure de didécylidiméthylammonium:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 238 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Evaluation: Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 3.342 mg/kg

**Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 300 - 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Evaluation: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 1.100 mg/kg  
Evaluation: Nocif par contact cutané.

**Chlorure d'alkyl(C12-C14)éthylbenzylammonium [ADEBAC (C12-C14)]:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 511 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: Nocif par contact cutané.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Composants:****Chlorure de didécylidiméthylammonium:**

Espèce : Lapin  
Durée d'exposition : 4 h  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Corrosif

**Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:**

Résultat : Corrosif

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

schülke -t

**mikroqid® sensitive wipes****No Change Service!**

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 29.01.2019
04.02	06.02.2019	Date de la première version publiée: 22.10.2012

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Composants:****Chlorure de didécylidiméthylammonium:**

Résultat : Corrosif

**Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:**

Résultat : Corrosif

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Composants:****Chlorure de didécylidiméthylammonium:**

Type de Test	: Test de Buehler
Espèce	: Cochon d'Inde
Résultat	: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

**Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:**

Espèce	: Cochon d'Inde
Résultat	: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

**Mutagenicité sur les cellules germinales****Composants:****Chlorure de didécylidiméthylammonium:**

Génotoxicité in vitro	: Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.
Génotoxicité in vivo	: Type de Test: Mutagenicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique) Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) Méthode: OCDE ligne directrice 475 Remarques: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

**Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:**

Génotoxicité in vitro : Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**mikrozid® sensitive wipes****No Change Service!**Version  
04.02Date de révision:  
06.02.2019

Date de dernière parution: 29.01.2019

Date de la première version publiée:  
22.10.2012**Cancérogénicité****Composants:****Chlorure de didécylidiméthylammonium:**Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-  
gène.**Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:**Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-  
gène.**Toxicité pour la reproduction****Composants:****Chlorure de didécylidiméthylammonium:**Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible  
- Evaluation**Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:**Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la ferti-  
- Evaluation lité.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique****Composants:****Chlorure de didécylidiméthylammonium:**

Remarques : Donnée non disponible

**Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:**

Remarques : Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée****Composants:****Chlorure de didécylidiméthylammonium:**

Remarques : Donnée non disponible

**Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:**

Remarques : Donnée non disponible

**Toxicité par aspiration**

Donnée non disponible

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

schülke -+

**mikrozyd® sensitive wipes****No Change Service!**Version  
04.02Date de révision:  
06.02.2019

Date de dernière parution: 29.01.2019

Date de la première version publiée:  
22.10.2012**Information supplémentaire****Produit:**

Remarques : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Produit:****Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Composants:****Chlorure de didécylidiméthylammonium:**Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,19 mg/l  
Durée d'exposition: 96 hToxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,062 mg/l  
Durée d'exposition: 48 hToxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,026 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,032 mg/l  
Durée d'exposition: 34 d  
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,014 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Méthode: Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**mikrozid® sensitive wipes****No Change Service!**

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 29.01.2019
04.02	06.02.2019	Date de la première version publiée: 22.10.2012

Toxicité pour les poissons	: CL50 : 0,85 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna): 0,015 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	: CL50 : 0,03 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 10
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,032 mg/l Durée d'exposition: 34 d Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,0042 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 1

**Chlorure d'alkyl(C12-C14)éthylbenzylammonium [ADEBAC (C12-C14)]:**

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Poisson): 1,06 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,015 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 100
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,032 mg/l Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,004 mg/l Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 1

**12.2 Persistance et dégradabilité****Produit:**

Demande Chimique en Oxygène (DCO)	: 200 mg/l Substance d'essai: solution à 1%
-----------------------------------	--

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

schülke **mikrozid® sensitive wipes** *No Change Service!*

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 29.01.2019
04.02	06.02.2019	Date de la première version publiée: 22.10.2012

**Composants:****Chlorure de didécyl diméthylammonium:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Méthode: OCDE 301B/ ISO 9439/ CEE 84/449 C5

**Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6

**Chlorure d'alkyl(C12-C14)éthylbenzylammonium [ADEBAC (C12-C14)]:**

Biodégradabilité : Résultat: Totalement biodégradable

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Composants:****Chlorure de didécyl diméthylammonium:**

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)  
Durée d'exposition: 46 d  
Facteur de bioconcentration (FBC): 81

**Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:**

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

**Chlorure d'alkyl(C12-C14)éthylbenzylammonium [ADEBAC (C12-C14)]:**

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

**12.4 Mobilité dans le sol****Composants:****Chlorure de didécyl diméthylammonium:**

Mobilité : Remarques: Mobile dans les sols

**Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:**

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

**Chlorure d'alkyl(C12-C14)éthylbenzylammonium [ADEBAC (C12-C14)]:**

Mobilité : Milieu: Sol  
Remarques: immobile

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**mikroZid® sensitive wipes** *No Change Service!*

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 29.01.2019
04.02	06.02.2019	Date de la première version publiée: 22.10.2012

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

**12.6 Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique supplémentaire : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Peut-être éliminé avec les ordures ménagères sous réserve que les réglementations soient observées et accord avec l'exploitant de la décharge et les autorités compétentes.

Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU**

ADR : UN 3077

IMDG : UN 3077

IATA (Cargo) : UN 3077

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR	:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Chlorure d'alkyl(C12-C14)éthylbenzylammonium [ADEBAC (C12-C14)])
II		
IMDG	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Alkyl (C12-C14) ethylbenzylammonium chloride (ADEBAC (C12-C14)))
II		
IATA (Cargo)	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Alkyl (C12-C14) ethylbenzylammonium chloride (ADEBAC (C12-C14)))
II		

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR : 9

IMDG : 9

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

schülke -+

**mikrozid® sensitive wipes** *No Change Service!*

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 29.01.2019
04.02	06.02.2019	Date de la première version publiée: 22.10.2012

IATA (Cargo) : 9

**14.4 Groupe d'emballage****ADR**

Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M7
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9

**IMDG**

Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
EmS Code	: F-A, S-F

**IATA (Cargo)**

Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 956
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Miscellaneous

**14.5 Dangers pour l'environnement****ADR**

Dangereux pour l'environnement	: oui
--------------------------------	-------

**IMDG**

Polluant marin	: oui
----------------	-------

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	: Non applicable
--	------------------

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants	: Non applicable
--	------------------

Numéro d'enregistrement	: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux: Catégorie d'utilisation: Produit commercial CHZN1398
-------------------------	--

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**mikrozid® sensitive wipes**      **No Change Service!**

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 29.01.2019
04.02	06.02.2019	Date de la première version publiée: 22.10.2012

Composés organiques volatils : aucun, Directive 2010/75/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils

: aucun, Suisse. Ordonnance sur les COV, Annexe II (Produits)

**Autres réglementations:**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Observer la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif.

Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans. Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Exempt

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte complet pour phrase H**

H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

schülke **mikrozid® sensitive wipes****No Change Service!**

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 29.01.2019
04.02	06.02.2019	Date de la première version publiée: 22.10.2012

néfastes à long terme.

**Texte complet pour autres abréviations**

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

**Information supplémentaire**

Classification du mélange

Aquatic Acute 1, H400	:	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	:	Méthode de calcul

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

schülke -t

**mikrozid® sensitive wipes****No Change Service!**

Version

Date de révision:

Date de dernière parution: 29.01.2019

04.02

06.02.2019

Date de la première version publiée:

22.10.2012

## II

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.